



HAL
open science

Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ?

Lise Bourdeau-Lepage, Roland Vidal

► To cite this version:

Lise Bourdeau-Lepage, Roland Vidal. Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ?. NATURE ET AGRICULTURE POUR LA VILLE. Les nouveaux désirs des citoyens s'imposent, Club DEMETER, pp.293-306, 2012, Cahier - Club Demeter. hal-00950697

HAL Id: hal-00950697

<https://univ-lyon3.hal.science/hal-00950697>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ?

par **Madame Lise Bourdeau-Lepage** ¹

Géographe, professeur Université Jean Moulin – Lyon 3

Unité mixte de recherche *Environnement, ville, société*

Centre de recherches en géographie et aménagement (UMR EVS – CRGA)

et **Monsieur Roland Vidal** ²

Paysagiste, ingénieur

École nationale supérieure du paysage de Versailles - Marseille (ENSP)

UMR SAD – APT, équipe Proximités, INRA - AgroParisTech

1 - lise.bourdeau-lepage@univ-lyon3.fr
2 - r.vidal@versailles.ecole-paysage.fr

Sommaire

INTRODUCTION

1. DÉSIR DE NATURE ET BIEN-ÊTRE : UNE RELATION COMPLEXE

1.1. LES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE SATISFAIRE LE DÉSIR DE NATURE DES CITADINS

1.2. LA NATURE COMME ÉLÉMENT CONSTITUTIF DU BIEN-ÊTRE :
L'APPARITION DE L'*HOMO QUALITUS*

2. DÉSIR DE NATURE ET VILLE DURABLE

2.1. NATURE, ESPACE VERT, ESPACE PUBLIC À TRAVERS L'HISTOIRE

2.2. DE LA GUÉRILLA JARDINIÈRE AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES : UNE NATURE PRIVATISÉE ?

2.3. ALIMENTATION, NATURE ET VILLE DURABLE :
DE L'USAGE DES ESPACES DÉLAISSÉS À LA VILLE EN PROJET

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

Liste des illustrations

GRAPHIQUE 1

LES FACTEURS DÉTERMINANT LA LOCALISATION RÉSIDENTIELLE DES FRANÇAIS

PHOTO 1

JARDIN PARTAGÉ À NEW YORK : THE CREATIVE LITTLE GARDEN

PHOTO 2

JARDINS COMMUNAUTAIRES DU RÉSEAU « MAIN VERTE »
DANS LE DIX-NEUVIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS : LE JARDIN DE LA BUTTE BERGEYRE

PHOTO 3

JARDINS COMMUNAUTAIRES DU RÉSEAU « MAIN VERTE »
DANS LE DIX-NEUVIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS : LE JARDIN FESSARD

INTRODUCTION

Le désir de nature des urbains n'est pas nouveau. Les cabanons ou les résidences campagnardes³ des citadins en sont les empreintes⁴. Symbole de liberté ou constitution d'un imaginaire bourgeois, la nature apparaît – au moins dès le XIX^e siècle – comme un élément constitutif du bien-être des individus. Elle n'a jamais « *paru si belle que lorsque la machine a fait son intrusion dans le paysage* »⁵, s'opposant à l'industrialisation et à l'urbain⁶. Le contact avec la nature devient alors un besoin pour les nouvelles populations urbaines qui ont abandonné ou gardent le souvenir des champs et de la campagne et, même s'ils résultent d'une vision hygiéniste de la ville, les espaces publics verts (les squares) répondent partiellement à cette demande de nature dans les grandes villes.

À notre époque où l'urbanisation des sociétés est de plus en plus importante, la question de la relation existant entre la satisfaction du désir de nature et le niveau de bien-être des hommes est particulièrement pertinente. Dans ce contexte, notre article est bâti en trois parties :

- ◆ Nous montrerons d'abord que la satisfaction du besoin de nature des populations actuelles prend des formes différentes, mais ayant souvent des effets négatifs sur l'environnement et sur le contentement à moyen et long termes de ce désir de nature.
- ◆ Puis, nous nous interrogerons sur la manière d'aller vers des espaces urbains garants de la sauvegarde de l'environnement, tout en satisfaisant le désir de nature. Nous étudierons ainsi la place donnée aux espaces publics dans les projets urbains et la façon dont ils répondent à la demande sociale de nature urbaine. Nous nous intéresserons aussi à l'usage des espaces urbains délaissés et aux effets sociaux et spatiaux des jardins communautaires qui se répandent dans les villes-centre.

- ◆ Nous concluons sur la durabilité urbaine, en questionnant la satisfaction du désir de nature dans les politiques d'aménagement urbain.

1. DÉSIR DE NATURE ET BIEN-ÊTRE : UNE RELATION COMPLEXE

1.1. Les différentes manières de satisfaire le désir de nature des citadins

Aujourd'hui, le désir de nature au quotidien comme élément du bonheur individuel est omniprésent dans nos sociétés devenues urbaines et il se traduit de différentes manières.

La plus commune est le rêve – partagé par la majorité des Français – du pavillon avec jardin. Les citadins satisfont leur besoin de nature en s'installant dans la périphérie des grandes villes et dans les petites villes ou villages de la campagne. Ils génèrent ainsi ce que les experts appellent communément « *l'étalement urbain* » et la « *rurbanisation* », mais aussi les maux que dénoncent les tenants de la densification urbaine : artificialisation des terres, accroissement des émissions de gaz à effet de serre en raison de l'accroissement des déplacements domicile – travail, coûts d'installation des infrastructures, mitage résidentiel très consommateur d'espace, perte de biodiversité, fractionnement des parcelles cultivées, fragmentation de l'espace naturel pouvant provoquer des ruptures dans les écosystèmes, ainsi que la destruction de la continuité des migrations des espèces⁷. Ces deux phénomènes spatiaux d'étalement urbain et de rurbanisation ont été rendus possibles par les progrès techniques, les nouvelles possibilités de mobilité et de communication (voitures, nouvelles technologies de l'information et de communication), mais aussi par les politiques publiques en matière de logement (aide à la personne) ou d'infrastructures de transport (construction d'autoroutes).

3 - Berger A. et Rouzier J., 1977.

4 - Bailly A. et Bourdeau-Lepage L., 2011.

5 - Baridon M., 1998.

6 - Stallybrass P. et White P., 1986 – Short D., 2009.

7 - Djellouli Y., Emelianoff C., Bennis A. et Chevalier J., (dir.) 2010.

La deuxième manière dont les citoyens assouviennent leur besoin de nature et d'air pur passe par le déplacement régulier vers une résidence secondaire, située dans l'espace rural⁸. C'est « *l'eff barbecue* » ou mobilité de compensation⁹ que l'on trouve dans les grandes métropoles et qui remet en question les qualités en matière de durabilité de la ville dense.

Mais, dans le contexte actuel de montée des préoccupations environnementales, cette aspiration d'une plus grande proximité avec la nature se manifeste aussi au sein des villes. Le renouveau des squares et des parcs, la mise en place de jardins partagés, l'aménagement des berges, l'exploitation de ruches et la récolte de miel comme à New York et Paris, la construction de murs végétalisés ou le déploiement d'éco-quartiers en sont les sceaux. L'émergence d'associations tournées vers la protection des espèces végétales et animales ou vers la sensibilisation aux questions environnementales, le recyclage des déchets et la mise en place des *trames vertes* – *trames bleues* constituent autant d'évidences que les citoyens se préoccupent de leur environnement naturel. Quelle que soit la manière, leur objectif est de réduire l'opposition entre ville et nature et même de concilier urbanité et nature, deux besoins essentiels pour l'homme comme pour la société.

Ainsi, satisfaire le désir de nature prend des formes diverses et déclinées de différentes manières, tant sur les plans spatial (dans les grandes villes et à la campagne) qu'historique ou temporel (permanentes, régulières ou ponctuelles).

1.2. La nature comme élément constitutif du bien-être : l'apparition de l'*homo qualitus*¹⁰

Considérant un schéma mono-centrique – c'est-à-dire où l'emploi est supposé être concentré au centre – la théorie économique enseigne que les choix de

localisation résidentielle des individus sont motivés par deux grands facteurs : la superficie du logement et l'accessibilité au centre-ville. Mais d'autres éléments jouent aussi un rôle important, comme la distance au lieu de travail, la présence de services, la proximité d'aménités naturelles (espaces verts, forêts, plans d'eau), la composition du ménage (célibataire / couple avec enfants) ou l'âge.

Les enquêtes d'opinion, elles, révèlent que les Français qui choisissent un logement souhaitent d'abord que celui-ci soit proche d'espaces verts. Comme le montre le *Graphique 1*, ils citent ce critère en premier, devant l'accessibilité aux commerces, les transports collectifs, ou la proximité avec leur lieu de travail. Lorsque les citoyens quittent le centre-ville pour s'installer à la campagne ou, plus exactement, en zone périurbaine, ils recherchent une meilleure qualité de vie, une maison avec jardin privatif, bien exposée et protégée des bruits extérieurs comme des nuisances urbaines, un village authentique bénéficiant de toutes les commodités, mais proche d'une ville rapidement accessible et ce, sans oublier le souhait de renouer avec leurs lointaines racines rurales et de maintenir un lien avec la nature¹¹. Autrement dit, l'accroissement de leur bien-être dépend de leur contact avec la nature. Plus largement, 70 % des Français prennent en considération la présence d'espaces verts lorsqu'ils choisissent leur logement¹². Ils estiment qu'un jardin privé ou public constitue l'un des premiers éléments permettant d'améliorer leur niveau de bien-être en ville. Cet attrait croissant des populations urbaines pour la nature conduit certains chercheurs¹³ à parler de *verdissement de la société*. Les habitudes changent : aujourd'hui, trois Français sur quatre se rendent fréquemment dans les espaces verts de leur commune¹⁴. Ce phénomène les conduit à plébisciter les villes dites *vertes*. C'est l'émergence de l'*homo qualitus*, un être humain cherchant certes à maximiser son niveau de satisfaction matérielle, mais aussi son niveau de bien-être immatériel.

8 - Urbain J-D, 2002.

9 - Orfeuill J.-P. & Soleyret D., 2002.

10 - Ce titre de chapitre est un clin d'œil au papier de Bailly A. et Bourdeau-Lepage L., 2011.

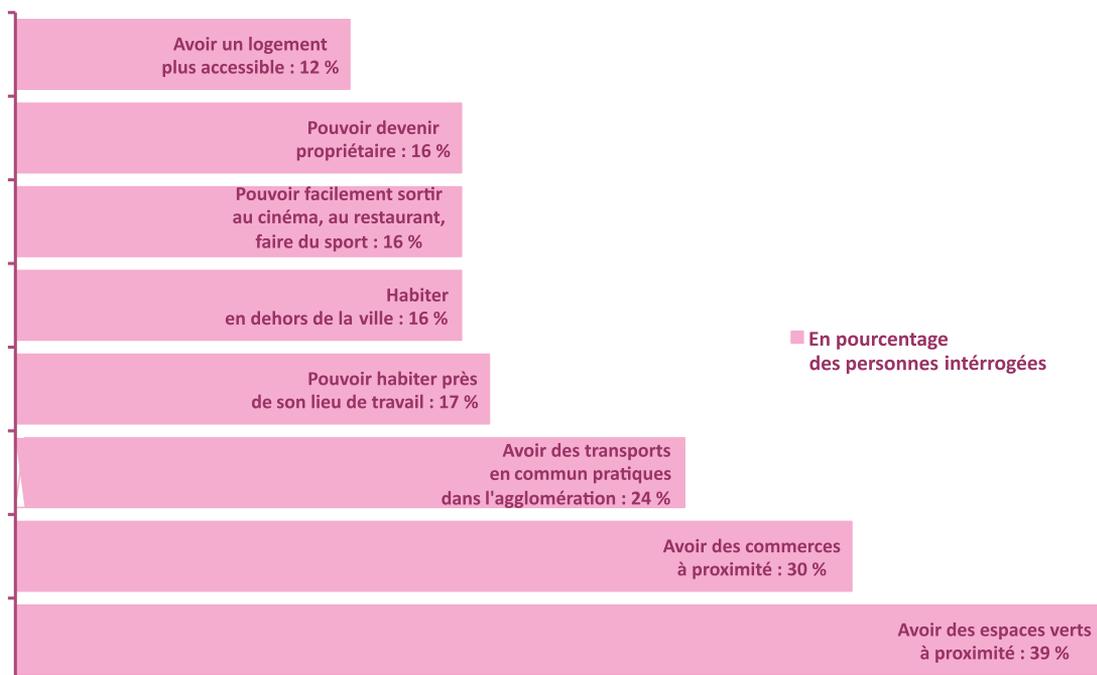
11 - Boutefeu E., 2002.

12 - Cf. les enquêtes d'opinion comme celle du ministère de l'Environnement et du cadre de vie datant de 1978 (Les Français et les espaces verts publics urbains, service technique de l'urbanisme, Paris) et celle du ministère de l'Équipement, des transports et du logement datant de 1999 (Habiter, se déplacer, vivre en ville, CSA Opinion, Paris).

13 - Boutefeu E., 2011.

14 - Ipsos-Unep, 2008.

Graphique 1
Les facteurs déterminant la localisation résidentielle des Français



Source : calculs des auteurs à partir de l'enquête de 1999 « Habiter, se déplacer, vivre en ville » Ministère de l'équipement, des transports et du logement CSA Opinion, Paris

Cependant, tous les individus ne présentent pas les mêmes préférences en matière de nature ou le même désir de nature. La demande d'espaces verts de proximité de petite taille (squares) augmente, par exemple, en vieillissant¹⁵ ou les populations disposant d'un jardin privatif sont celles qui apprécient le plus les espaces verts de leur ville¹⁶. Il faudrait évidemment considérer les éléments annexes ayant déterminé les réponses des personnes interrogées (conditions d'interview, manière de poser les questions). Le montage des questionnaires, ainsi que les pressions sociales et psychologiques ressenties par les sondés influencent leurs réponses. Est-il, par exemple, envisageable qu'une personne ayant choisi d'habiter ce symbole de réussite sociale que constitue une maison individuelle entourée d'un

jardin réponde non à la question « appréciez-vous les espaces verts dans votre ville ? ». La négative n'entrerait-elle pas en contradiction avec son choix de logement ? De même, alors que l'idée de nature est complexe, elle est présentée comme un tout, une réalité concrète unique par les personnes interrogées et parfois les sondeurs : la nature devient simpliste¹⁷.

Le désir de nature et son expression spatiale ont de multiples raisons sociales, économiques, politiques, culturelles et environnementales, auxquelles il faut au moins ajouter des raisons psychiques et oniriques. Il ne faut pas le considérer comme homogène à travers la société et l'espace. Pourtant, c'est parfois ce que font les pouvoirs publics, les aménageurs et les paysagistes.

15 - Boutefeu E., 2009.

16 - *Op. cit.*

17 - Nous sommes loin des trois natures de John Dixon Hunt (1996) : la nature sauvage et vierge (*alteram naturam* de Ciceron), la nature exploitée pour répondre aux besoins de l'homme (la campagne) et la nature magnifiée par l'art (*terza natura* de Jacopo Bonfadio).

2. DÉSIR DE NATURE ET VILLE DURABLE

Le désir de nature en ville est aujourd'hui admis comme une évidence. Mais la place qu'il doit occuper dans les projets urbains devrait être considérée avec un peu de recul tant que sa signification pour les différentes catégories de population n'est pas mieux cernée.

Comme nous l'avons vu, le désir d'espace vert est mesuré depuis longtemps. Pour autant, n'est-il pas facilement confondu avec un désir de nature qui est, lui, beaucoup plus flou, voire parfois contradictoire ? Il est, par exemple, avéré que les citadins sont hostiles aux « pelouses interdites ». Ils veulent des gazons accessibles et confortables qui, de fait, sont peu compatibles avec des prairies « sauvages » et riches en biodiversité. Leur désir de nature est donc, en fait, celui d'une nature singulièrement artificialisée.

La confusion peut aussi se dissimuler derrière le rapprochement un peu rapide fait entre désir de nature ancestral, attrait pour la villégiature campagnarde et sensibilité actuelle envers l'environnement. Lorsque ce désir se traduit par l'acquisition d'une résidence secondaire, la *mobilité de compensation* qui s'ensuit a des conséquences dommageables pour l'environnement. L'attrait de la nature peut donc conduire à des comportements anti-écologiques : les nombreux 4x4 qui sillonnent le Lubéron le prouvent !

En matière de nature urbaine, satisfaire les désirs exprimés par les populations et protéger l'environnement ne vont pas forcément de pair. L'équation que doivent résoudre les professionnels de l'aménagement est difficile : il leur faut contrer l'étalement urbain, fortement destructeur d'espaces naturels, sans pour autant générer l'inconfort d'une ville trop dense qui accélérerait le désir de pavillons ou de résidences secondaires. Une variable joue un rôle central dans cette équation : l'espace public, car c'est lui qui contribue le mieux au confort de la ville dense. La nature a bien

sûr sa place, mais à condition de ne pas entrer en concurrence avec lui. C'est une nature qui contribue à qualifier l'espace public, pas à prendre sa place, une nature qui apporte une part de rêve et qui répond donc à la dimension onirique – sans doute plus déterminante qu'on ne le croit – des attentes sociales. Mais il s'agit aussi d'une nature éminemment publique, peut-être pas si éloignée du désir d'espaces verts ancré depuis des décennies dans les attentes sociales et résultant d'une histoire encore plus ancienne, indissociable de celle de l'espace public.

2.1. Nature, espace vert, espace public à travers l'histoire

Revenir sur le désir d'espace vert, c'est revenir sur l'espace public puisque l'un ne va pas sans l'autre, en tout cas dans une ville dense où le jardin privé n'a guère de place. Mais, si les espaces verts, désormais omniprésents dans les politiques urbaines, répondent bien à une demande sociale formulée, il n'en va pas de même pour le concept d'espace public. Celui-ci reste assez mal défini¹⁸ et il apparaît rarement dans les propos des personnes répondant aux enquêtes. Il faut donc retracer son histoire.

Exception faite de l'agora grecque ou du forum romain, les espaces ouverts n'ont pas été des composantes ordinaires de la ville. La cité médiévale européenne et la médina arabo-musulmane étaient enserrées derrière leurs remparts et chaque portion d'espace urbain affectée à une fonction précise (habitat, circulation, commerce). Rien n'était laissé à cette liberté d'usage qui caractérisera par la suite l'espace public. L'économie de l'espace, nécessaire à l'efficacité de la protection de la ville, était la règle.

En France, l'espace public – qui ne s'appelle pas encore ainsi – apparaît progressivement après la Révolution de 1789. Il prend sa forme actuelle avec le remodelage de Paris opéré par le préfet Haussmann – qui dirige de 1853 à 1870 la rénovation de la capitale voulue par l'empereur Napoléon III – et reproduit dans nombre de villes de province.

18 - L'espace public « ne fait toujours pas l'objet d'une définition rigoureuse » écrivent P. Merlin et F. Choay (2000). Retenons ici la définition de T. Paquot qui distingue l'espace public (au singulier) qui évoque le lieu du débat politique, des espaces publics (au pluriel) qui désignent « les endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité » (Paquot T., 2009).

Auparavant, les seuls espaces urbains ouverts présents partout étaient les rues ou les places, mais la circulation y était contrôlée par les riverains. Leur *publicisation* intervient durant la Révolution, grâce notamment à une loi de 1791 qui rend obligatoire l'apposition de plaques indiquant le nom des rues et permet ainsi aux « *étrangers* » de circuler librement¹⁹. Les grands espaces ouverts par Haussmann profitent de cette évolution, mais ils comportent aussi une composante nouvelle, jusque-là quasiment absente : la végétation. Les larges avenues et boulevards percés dans le vieux tissu urbain sont plantés d'arbres et de nombreux squares, parcs et jardins de toutes dimensions créés. L'idée vient de Napoléon III qui avait été séduit par les vastes parcs londoniens et confie la tâche à l'ingénieur des Ponts et Chaussées Charles-Adolphe Alphand et au jardinier Jean-Pierre Barillet-Deschamps. Ces premiers espaces de nature en ville sont mis en scène avec la volonté d'offrir du dépaysement aux habitants d'une ville dense. Mais la principale motivation reste l'hygiénisme qui devient à l'époque une préoccupation dominante, à l'instar des grands travaux d'assainissement qui ont constitué l'œuvre majeure d'Haussmann, avec notamment la généralisation des réseaux d'égout. L'idée de nature, sous-jacente, est associée à celle de santé publique²⁰.

Comme les espaces publics, les jardins publics ouverts à tous et à usages autres que thérapeutiques apparaissent au XIX^e siècle. Ils sont le fait d'acteurs dont l'autoritarisme a été critiqué par certains car ils leur reprochent d'avoir surtout cherché à ouvrir Paris à la circulation des troupes afin d'éviter que ne se renouvelle la révolution de 1848. Leurs jardins n'en sont pas moins devenus des composantes urbaines indispensables. Ils n'ont peut-être pas répondu à des attentes sociales clairement formulées, mais la politique d'Haussmann a aussi eu pour effet de faire évoluer l'art du jardinage dans le sens d'une meilleure adéquation

« *aux désirs des usagers, à leur imaginaire* »²¹. Et si ces désirs se portent aujourd'hui sur l'idée dominante de nature, il faut veiller à ce que la place donnée pour elle-même à cette nature que l'on voudrait voir « *sauvage* » ne prenne pas celle de l'espace public dont les sociétés urbaines ont le plus grand besoin car le véritable moteur de l'étalement urbain est cette volonté de fuir la ville dense, lorsqu'elle n'est pas vécue comme un espace de vie confortable.

Cette fuite motive le désir si répandu dans la population française d'habiter une maison entourée d'un jardin privatif et elle est donc largement responsable de l'étalement urbain, consommateur d'espace, qui se traduit par la multiplication des zones pavillonnaires en périphérie des agglomérations. Rendre la ville confortable malgré sa densité, c'est lui donner les équipements nécessaires dont, en particulier, les espaces publics qui peuvent être vécus par les habitants comme une extension de la sphère privée de leur logement. Autrement dit, des espaces de proximité, accessibles à pied en empruntant des parcours eux-mêmes confortables, donc abrités des nuisances liées notamment à la circulation automobile, des espaces où les citoyens puissent circuler avec une poussette, jouer, trouver de l'ombre durant les canicules et du soleil quand les journées sont fraîches, rêver, regarder passer les promeneurs, s'isoler pour lire ou, au contraire, rencontrer les autres²². Des espaces qui, pour le paysagiste Michel Corajoud, doivent non seulement être ouverts à tous, mais aussi être ouverts à tous les usages²³.

Dans ces espaces, la nature a un rôle important à jouer. Mais, si elle seule est prise en compte et mise en scène dans un enclos inaccessible, elle ne contribue pas à rendre la ville *douce*²⁴. Si elle prend la place d'un espace public, elle contribue à sa manière à stimuler l'étalement urbain.

19 - Claude V., 2002.

20 - Cette association n'est pas nouvelle puisque, jusqu'au XVIII^e siècle, les jardins des hôpitaux étaient quasiment les seuls ouverts au public. Le contact avec la nature était presque le seul traitement proposé aux malades.

21 - Santini C., 2011.

22 - Sansot P., 2003.

23 - Corajoud M., 1998.

24 - L'adjectif « *douce* » s'entend au sens d'aimable (Michelin N., 2008), aimante et ouverte (Bourdeau-Lepage L., 2012 – Bailly A. et Bourdeau-Lepage L., 2011).

Photo 1
Jardin partagé à New York : the creative little garden



Copyright © Lise Bourdeau-Lepage

2.2. De la guérilla jardinière aux jardins communautaires : une nature privatisée ?

Une autre forme d'espace porte cette idée de nature en ville et pourrait, elle aussi, entrer en concurrence avec l'espace public : ce sont ces jardins dits « *partagés* », « *collectifs* » ou « *communautaires* ».

Dans les villes d'Europe occidentale, ceux-ci constituent une forme moderne des *jardins ouvriers* qui

ont joué un rôle important aux XIXe et XXe siècles en raison de la part considérable du budget des ménages prise par l'alimentation ²⁵, puis des *jardins familiaux* qui les ont officiellement remplacés après la Seconde Guerre mondiale. Parfois associés à une idée de paternalisme, voire de populisme car le maréchal Pétain les avait fortement encouragés, ils n'ont pas toujours eu bonne presse ²⁶. Ils ont même été accusés d'enlaidir les paysages et ont rapidement décliné sous l'effet de la pression urbaine durant les Trente Glorieuses ²⁷.

25 - Pluvinage M., 2003.

26 - Ils contribuaient à porter les valeurs morales de la famille ouvrière et ont, à ce titre, été fortement contestés par Friedrich Engels (1820 – 1895), co-auteur (entre autres) avec Karl Marx du Manifeste du parti communiste en 1848 (Dubost F., 2005).

27 - Les Trente Glorieuses ou La révolution invisible de 1949 à 1975 est le titre d'un livre publié en 1979 par l'économiste Jean Fourastié. Il y analyse les caractéristiques de la très forte croissance économique ayant marqué la France durant cette période.

Ils renaissent depuis la fin du XX^e siècle sous forme d'un mouvement fondamentalement différent – la *green guerrilla* – même si celui-ci garde certains aspects dans la lignée des jardins sociaux. À l'inverse des jardins ouvriers qui étaient des composantes ordinaires du système politico-économique de l'époque, la *green guerrilla* se veut avant tout une contestation du système en place, notamment des formes urbaines en résultant qui sont accusées d'inhumanité. La *green guerrilla* – comme le *guerrilla gardening* et son adaptation française, la *guérilla jardinière*, qui ont suivi – est essentiellement axée sur la reconquête des espaces urbains délaissés. Ces mouvements puisent leur inspiration dans des formes historiques de contestation du pouvoir politique, en particulier le mouvement des *diggers*²⁸ qui, au XVIII^e siècle en Angleterre, lutta contre les *enclosure acts* qui privaient les paysans de leurs droits d'usage des terres communales. Cette idée de reprendre un espace considéré comme injustement privatisé pour le rouvrir au public domine la *green guerrilla* et elle a été reprise concernant des jardins collectifs conquis, eux aussi, sur des espaces urbains délaissés. Beaucoup d'utopie transparait dans les propos de ces militants, notamment à Paris. Ils rêvent d'une ville potagère autosuffisante, où chacun se servirait librement : « *on ne cherche pas à faire des espaces privés, on rêve d'espaces rendus au bien commun, qui à terme donnent des fruits et des légumes que les passants puissent cueillir* »²⁹. Mais l'utopie est le propre de ce type de mouvement qui se veut provocateur et ceci n'enlève rien à l'idée dominante initiale qui était de *publiciser* des espaces.

Aujourd'hui, ces jardins parisiens sont presque tous clôturés et officiellement placés sous le contrôle d'associations : n'est-ce pas à l'opposé des intentions initiales des *guérilleros – jardiniers* ? Les attentes formulées par le *Grenelle de l'environnement* qui préconisait de favoriser les jardins parta-

gés, tout en les définissant comme « *ouverts au public* »³⁰ se retrouvent-elles dans la *Charte main verte* qui préconise simplement de les ouvrir deux demi-journées par semaine³¹ ? La question est d'autant plus pertinente que, si certains jardins favorisent l'ouverture au public en allant au-delà de leurs engagements, d'autres, au contraire, ne respectent pas toujours les règles. De même, certains se veulent des lieux de mixité sociale, alors que d'autres prennent la forme d'un club, réservé aux membres d'un cercle assez fermé et représentant une catégorie sociale très homogène, comme l'ont observé les étudiants de l'École du paysage de Versailles qui ont travaillé sur les jardins associatifs du dix-neuvième arrondissement de Paris³² (Photos 2 et 3).

Tous les jardins dits « *partagés* » ne doivent évidemment pas être soumis à la même critique. Les jardins d'insertion, thérapeutiques ou pédagogiques, même s'ils ne sont pas ouverts à tous les publics, jouent un réel rôle d'*intérêt public*, au même titre que les écoles et les hôpitaux. Cette critique ne peut pas non plus concerner ce que la journaliste canadienne Martha Stiegman appelle les « *jardins – partages* »³³, qui sont des espaces privés dont le propriétaire a cédé l'usage à une communauté et dont la transformation en jardin partagé, même clôturé, relève plutôt d'un phénomène de publicisation. Mais lorsque les terrains conquis sont la propriété d'une municipalité et qu'ils se retrouvent entourés d'une clôture, accessibles à une partie seulement de la population, il s'agit bien d'un phénomène d'appropriation – fut-ce par un groupe de personnes – et le résultat est bien contraire au sens que voulaient initialement donner les *guérilleros – jardiniers* à leur action.

28 - Cf. l'article English Dissenters : Diggers sur <http://exlibris.org>

29 - Propos recueillis auprès du groupe parisien de guérilla jardinière par des étudiants de l'École du paysage de Versailles (Dif L. et Debushère C., 2011).

30 - Alduy J-P. et Piron M., avril 2008.

31 - Charte édictée par la Commission extra-municipale Environnement et développement durable de la Mairie de Paris (<http://jardins.wordpress.com/la-charte-main-verte>).

32 - Léonardon J. et Gabillard S., 2012.

33 - Martha Stiegman, 2004. Cité par Bruno Massé et Myriam Beaudry, 2008.

Photo 2
Jardins communautaires du réseau « Main verte »
dans le dix-neuvième arrondissement de Paris : le jardin de la Butte Bergeyre



Photo 3
Jardins communautaires du réseau « Main verte »
dans le dix-neuvième arrondissement de Paris : le jardin Fessard



Copyright © Simon Gabillard et Jasmine Leonardon

2.3. Alimentation, nature et ville durable : de l'usage des espaces délaissés à la ville en projet

Nature mise en réserve et jardinage communautaire se rejoignent pour consommer de l'espace urbain, trouvant leur légitimité dans le fait qu'ils occupent des espaces « *délaissés* ». Mais cette reconquête des espaces inutilisés est loin de satisfaire la demande. Les listes d'attente sont longues et elles continueront de s'allonger s'il se confirme que ces formes de *nature en ville* correspondent

effectivement à une demande sociale largement partagée. Les espaces dits « *délaissés* » et convertis en jardins ou en réserves le sont-ils vraiment toujours et n'auraient-ils pas d'autres affectations possibles, plus conformes aux définitions classiques de l'espace public ? La question mérite d'être posée lorsque l'on commence, par exemple, à observer des phénomènes d'empiètement sur les jardins publics. Mais elle doit surtout être portée en des termes beaucoup plus clairs lorsqu'il s'agit de ville en projet.

Il est difficile d'imaginer un projet urbain incluant dans son territoire des espaces « *délaissés* », c'est-

à-dire gaspillés, alors même qu'une unanimité se dessine pour lutter contre l'étalement urbain, par exemple dans les attentes du *Grenelle de l'environnement*. Dans les territoires en projet, l'utilisation de chaque portion d'espace doit être réfléchie afin d'être optimisée et il n'est guère envisageable que les plans dessinés par les concepteurs intègrent dès le départ ces « *dents creuses* » laissées au fil du temps par l'histoire urbaine. Si la ville en projet doit trouver une place à la nature « *sauvage* », cela ne doit pas se faire au détriment des espaces naturels périurbains qui seraient détruits par l'étalement urbain.

De même, il apparaît nécessaire de nuancer certaines idées colportées par les médias et les réseaux sociaux qui confèrent aux jardins communautaires des vertus extraordinaires dues à des « *systèmes*

alternatifs rapidement parés de tous les avantages »³⁴ : ceci afin que les professionnels de l'aménagement – qui ne sont pas agronomes – n'intègrent pas trop facilement dans leurs projets des idées en vogue, telle celle qui voudrait que l'on puisse nourrir 1 000 personnes avec 30 hectares de terre agricole, comme le déclarait Roger des Prés, instigateur de *La ferme du bonheur sur France 3*³⁵. C'est aussi le genre de message que l'on trouve fréquemment et souvent en termes encore plus excessifs (un hectare pour nourrir 20, voire 50 familles !) sur les sites internet des jardins partagés ou d'*associations pour le maintien d'une agriculture paysanne* (Amap). L'agriculture française – considérée comme performante et même accusée d'être « *productiviste* » – mobilise aujourd'hui 3 000 mètres carrés pour nourrir un

ENCADRÉ 1

L'aire alimentaire d'une métropole : mythes et réalités

« *Un Français a en moyenne besoin d'environ 0,18 hectare de culture et 0,12 hectare de prairie permanente pour se nourrir* » *. Sur cette base retenue par les chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), une aire urbaine comme Paris aurait besoin de 3 millions d'hectares de terres agricoles : autrement dit, une surface alimentaire couvrant sans doute de la Champagne à la Normandie et de la région Centre à la Picardie.

Cette estimation s'entend avec des transports réduits au minimum et sans intégrer, ni la baisse des rendements qui pourrait résulter de la raréfaction des intrants, ni la réduction potentielle des surfaces de productions alimentaires au profit de celles d'agro-carburants. Réduire la part de la viande et des produits laitiers dans le régime alimentaire des Français permettrait certes de réduire les hectares nécessaires, mais certainement pas dans les proportions avancées par certains utopistes. De plus, cela impliquerait de parvenir à inverser la tendance mondiale actuelle d'une consommation croissante de produits d'origine animale.

Le mythe de l'auto-suffisance alimentaire des villes tient surtout à une confusion entre *approvisionnement alimentaire* et *approvisionnement en fruits et légumes*, alors que ceux-ci représentent environ seulement 5 % de la surface agricole nécessaire à notre alimentation. Dans notre monde de surabondance, on oublie vite que les manifestants ne réclamaient pas des légumes, mais du pain lors de la Révolution française et du maïs lors des émeutes de la faim de Mexico en 2007. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) l'a, elle, bien compris puisqu'elle a adopté comme symbole l'épi de blé, accompagné de la mention *Fiat panis*, l'expression latine signifiant « *qu'il y ait du pain [pour tous]* ».

* Gagné, 2011.



34 - Esnouf C., Bricas N. et Russel M., introduction au Rapport duALine, 2011.

35 - « La Ferme du Bonheur, Nanterre, le Parc Rural Expérimental », Journal 19/20 France 3, 7 août 2009. Rapporté par Dif L. et Debusschère, op. cit.

habitant ³⁶, soit pas même une famille par hectare. L'Île-de-France, pourtant grande région agricole, aurait besoin de 3 millions d'hectares pour nourrir sa population, soit six fois plus que la surface agricole régionale. Et Paris devrait s'étaler sur soixante fois sa surface actuelle pour accéder à l'auto-suffisance alimentaire dont rêvent les guérilleros – jardiniers (Encadré 1).

Ces données chiffrées, familières aux agronomes, ne le sont pas forcément pour les urbanistes et les utopies de villes auto-suffisantes ³⁷ se retrouvent souvent dans leurs projets. Elles devraient pourtant soulever des questions : surtout quand la productivité supposée des jardins communautaires est mise en avant pour justifier leur importance dans les villes des pays riches où, contrairement aux pays en voie de développement, la pratique de l'agriculture en ville répond bien davantage à des besoins récréatifs qu'aux besoins alimentaires du quart-monde ³⁸. Présentés comme des alternatives au dictat économique de la grande distribution, les jardins communautaires trouvent une justification « *humanitaire* » qui ouvre la porte à des phénomènes d'appropriation de l'espace par des populations favorisées. Se produirait ainsi, dans la ville réelle ou dans les projets urbains, un émiettement de la campagne dans la ville : autrement dit une image en négatif de l'émiettement de la ville dans la campagne, qui serait porteur du même phénomène de « *clubbisation* » que celui décrit par Eric Charmes, chercheur en sciences sociales appliquées aux questions urbaines ³⁹.

Partagés – mais partagés par tous – les jardins communautaires urbains ne pourraient répondre que d'une manière très anecdotique aux besoins alimentaires de la totalité des citoyens. Leur rôle doit donc être recherché ailleurs. Par exemple, en termes de lien social : cela pourrait être leur point fort, mais n'aurait réellement de dimension publique que si les barrières qui les entourent tom-

baient, ce qui n'est peut-être pas très compatible avec leur productivité potagère. Ils pourraient certainement s'affirmer en matière de pratique du jardinage, tant il est indéniable que celle-ci peut contribuer à la construction culturelle du citoyen, ne serait-ce qu'en l'initiant au paysage ⁴⁰. Mais pourquoi cette pratique serait-elle incompatible avec l'espace public ? Après tout, les jardiniers municipaux qui entretiennent les parcs et jardins publics sont des jardiniers comme les autres. Le jardinage d'utilité communautaire ne pourrait-il pas se muer en jardinage d'utilité publique ?

C'est là que sont attendues les compétences professionnelles de la future ville durable. Il s'agit de faire cohabiter sur les mêmes espaces publics les réponses aux attentes sociales de nature, de jardinage et de lien social. C'est la condition pour éviter le double échec possible de la ville de demain :

- ◆ Une ville qui serait contre-productive à force de vouloir répondre à toutes les attentes, intégrant dans l'espace urbain la place nécessaire à la nature sauvage et à un jardinage alimentaire accessible à tous. Une ville qui s'étalerait davantage qu'aujourd'hui, au détriment des espaces qui l'entourent et qui seraient, eux, pourtant plus efficaces pour protéger à la fois la nature et une agriculture réellement nourricière.
- ◆ Une ville « *fracturée* », comme elle se dessine aujourd'hui, avec des espaces de nature et de jardinage communautaire réservés à ceux qui auraient la chance ou les moyens d'y avoir accès, tandis que les autres s'entasseraient dans des quartiers denses. Une ville qui mettrait à mal le troisième pilier du développement durable : l'équité sociale. Une ville qui mettrait aussi à mal les attentes du Grenelle de l'environnement mettant en garde contre le risque que « *l'écologie ne devienne un luxe réservé à une minorité fortunée d'habitants de grandes zones urbaines* » ⁴¹.

36 - Carl Gaigné, 2011.

37 - Cf. Fleury A. et Vidal R., 2010.

38 - L'agriculture urbaine « *n'apporte pas de solution à l'échelle du "quart-monde" des cités occidentales. [...] En revanche, dans les pays en voie de développement, l'économie agricole urbaine joue un rôle capital pour nourrir les citoyens et notamment les plus pauvres* », Donadieu P., Campagnes urbaines, Actes Sud / ENSP, 1998.

39 - Eric Charmes, 2011.

40 - Besse J-M., 2003.

41 - Alduy J-P. et Piron M. reprennent ici les propos tenus par Jean-Louis Borloo devant le Sénat le 4 octobre 2007 (Rapport du Grenelle de l'environnement, op. cit, p. 91).

Comme l'a prouvé l'échec relatif des grands ensembles, le nombre de mètres carrés d'espaces dits « verts » ne constitue pas un critère suffisant pour faire une ville agréable à vivre ⁴², une ville douce pour ses habitants, son environnement et la nature. Il faut que ces espaces répondent d'une façon économe et fonctionnelle aux besoins des habitants – de tous les habitants. Cette préoccupation devrait être au centre des compétences professionnelles et, d'abord, de leur formation.

CONCLUSION

L'idée de nature ne doit pas prendre la place de ce qui fait, en premier lieu, la qualité d'une ville : c'est-à-dire ses aménités urbaines et sociales ⁴³. Elle ne peut donc venir qu'en accompagnement des aménagements urbains. Mais, surtout, elle doit répondre aux attentes de tous les habitants car il ne faudrait pas qu'elle contribue au renforcement des inégalités socio-spatiales déjà importantes dans les grandes villes françaises – laissant à des populations aisées la jouissance d'espaces publics et en privant par conséquent d'autres catégories de population, naturellement moins enclines à revendiquer leur besoin de nature en raison de plus faibles dispositions ou habitudes sociales à exprimer leur point de vue.

Par conséquent, pour ne pas favoriser l'étalement urbain et aller vers une ville durable, toute politique d'aménagement urbain devrait concilier consommation de sols et bien-être des citoyens.

À cette fin, plusieurs mesures sont envisageables : densification de l'espace urbain, meilleure prise en compte des parcours piétons dans la ville, diminution des entraves à la liberté de circulation à pied en ville, processus d'ouverture de la ville, réduction des aménités environnementales négatives en ville (nuisances sonores, pollutions), recherche de plus de convivialité et de la satisfaction du désir de nature des citoyens. Dans ce cadre, il devient nécessaire de reconsidérer l'espace urbain en intégrant la nature et le vivant, mais aussi l'espace public, de repenser la ville comme « *un lieu de plaisir de l'homme, comme le lieu de son bien-être et de son épanouissement* », de faire en sorte que la ville soit « *tout simplement plus humaine et plus apte à assurer le bonheur des hommes qui l'habitent* » ⁴⁴. Il s'agit alors pour les chercheurs et les pouvoirs publics de mieux définir le désir de nature des urbains afin que les mesures prises en matière d'aménagement urbain permettent une plus grande adéquation entre l'offre et la demande de nature en ville et satisfassent le besoin de nature de l'ensemble des citoyens. Il s'agit donc en amont de décrypter les demandes sociales de nature en ville, de distinguer celles des classes aisées de celles des classes moyennes ou pauvres, celles des actifs de celles des inactifs, mais surtout de révéler celles qui ne s'expriment pas. À cette fin, il semble aujourd'hui indispensable de mener des enquêtes de terrain afin de mieux cerner les attentes des populations urbaines en matière de nature et d'espaces publics verts en ville.

42 - Guet J.-F., 2011.

43 - Huriot J.-M. et Bourdeau-Lepage L., 2009.

44 - Bourdeau-Lepage L., 2011.

Bibliographie

- Alduy J-P. et Piron M., 2008, *Rapport du Comité opérationnel « urbanisme »* du Grenelle de l'Environnement. Paris, Ministère de l'Environnement.
- Bailly A. et Bourdeau-Lepage L., 2011, « Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : Vers une urbanisation durable en France », *Géographie, économie et société*, 13, pp. 27-43.
- Baridon M., 1998, *Les jardins. Paysagistes-Jardiniers-Poètes*, Paris : Robert Laffont, pp. 939-1187.
- Berger A. et Rouzier J., 1977, *Ville et campagne. La fin d'un dualisme*, Paris : Economica.
- Besse J-M., 2003 : « Du jardin au jardinage, la ruse du paysagiste », *Les carnets du paysage*, n° 9-10, Actes Sud / ENSP, pp. 17-25.
- Bourdeau-Lepage L., 2012, « Pour une ville douce, sensible à l'humain » in Bourdeau-Lepage (Ed.), *Regards sur la ville*, Paris : Economica Anthropos (Géographie).
- Bourdeau-Lepage L., 2011, Repenser la ville, *Géographie, économie et société*, 13, pp. 5-10.
- Boutefeu E., 2002, Ne plus tenir la nature hors la ville, *Revue Tech-cités*, n°28, 23 avril.
- Boutefeu E., 2009, *La demande sociale de nature en ville Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, *Urbia*, n° 8.
- Boutefeu E., 2011, *La nature en ville : rôle du végétal vis-à-vis de la qualité de la vie, la biodiversité, le microclimat et les ambiances urbaines*, Certu.
- Charmes E., 2011, *La ville émiétée, essai sur la clubbisation de la vie urbaine*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Claude V., 2002, « Histoire d'espace public (et de ses métiers) » in Jole M. (dir.) : *Espaces publics et cultures urbaines*. Actes du séminaire du CIFP de Paris, 2000-2002. Paris : CERTU, pp. 69-88.
- Corajoud M., 1998, Espaces publics, conflits d'usage, *Les Carnets du paysage*, n° 1.
- Dif L. et Debushère C., 2011, *La guérilla jardinière, à la reconquête d'une ville (ré)enchantée*. ENSP.
- Djellouli Y., Emelianoff C., Bennasar A. et Chevalier J., (dir.) 2010, *L'étalement urbain*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Donadieu P., 1998, *Campagnes urbaines*, Actes Sud / ENSP.
- Dubost F., 2005, *Les jardins ordinaires*, Paris : l'Harmattan.
- Esnouf C., Bricas N. et Russel M. (dir.), 2011, *Rapport du ALIne « Durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux »*, Paris, INRA-CIRAD.
- Fleury A. et Vidal R., 2010, L'autosuffisance agricole des villes, une vaine utopie ?, *La vie des idées*, dossier « Les apories de la ville durable ».
- Gagné C., 2011, Urbanisation et durabilité des systèmes alimentaires, *Rapport du ALIne « Durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux »*, INRA-CIRAD, pp. 97-112.
- Guet J-F., 2011, Ville désirable ou ville durable : quelle place pour les espaces verts ?, *Métropolitiques*, 14 septembre.

- Hunt J. D., 1996, *L'art du jardin et son histoire*, Paris : Odile Jacob.
- Huriot J.-M. et Bourdeau-Lepage L., 2009, *Economie des villes contemporaines*, Paris : Economica.
- Ipsos-Unep, 2008, *Les espaces verts de demain, usages et attentes des Français*, Dossier de presse, sondage pour le compte de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage, Paris.
- Léonardon J. et Gabillard S., 2012, *Figures sociales du Paris(s) fertile : jardins ouvriers, jardins communautaires*, ENSP.
- Massé B. et Beaudry M., 2008, *Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*, Montréal : Cahier de l'ARUC-ÉS.
- Merlin P. et Choay F., 2000, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : PUF.
- Michelin N., 2008, Intervention autour des Nouveaux modes d'habiter : mixité, densité, qualité d'usage, 3^{ème} conférence-débat dans le cadre de la convention gratte-ciel Nord, Villeurbanne, 16 septembre.
- Orfeuil J.-P. et Soleyret D., 2002, Quelles interactions entre les marchés de la mobilité à courte et longue distance ?, *RTS*, 76, Inrets.
- Paquot T., 2009, *L'espace public*, Paris : La Découverte.
- Pluvinage M., 2003, Pour une histoire sociale du jardinage, *Les Carnets du paysage*, n°9-10, pp. 139-148.
- Sansot P., 2003, *Jardins publics*, Paris : Payot.
- Santini C., 2011, Les promenades de Paris de Charles-Adolphe Alphand, *Projets de paysage* le 20 juillet.
- Stallybrass P. et White P., 1986, *The Politics and Poetics of Transgression*, Ithaca, NY : Cornell University Press.
- Short D., 2009, Variations on the rural idyll, in Cloke P., Marsden T. et Monney T. (eds), *The Handbook of Rural Studies*, London, Thousands Oak, New Dehli, Singapore : SAGE, pp. 133-160.
- Stiegman M., 2004, *Au cœur de notre quartier; un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif*, Montréal : Action Communiterre.
- Urbain J.-D., 2002, *Paradis verts, désirs de campagne et passions résidentielles*. Paris : Petite Bibliothèque Payot.